

Stock communal
de charbon
vente aux habitants

Le Conseil remercie Monsieur le Maire de la générosité qu'il a montrée d'aut. avances de ses propres deniers, pour l'achat d'un stock important de charbon, qui vendue prochainement, au prix de revient, va être un secours appréciable pour la population de Reze; dans un moment où aucune répartition départementale ne peut l'alimenter.

Le Conseil nomme ^{une commission} ~~un~~ M. Rousseau, Piquet, Garbel, Velasque & Faroux, pour étudier les voies et moyens de répartir aux habitants le charbon qui sera attribué à la commune.

A Velasque A. Aubin Ch. Patry G. Guébas
P. Piquet A. Ulling J. Faroux
J. Garbel L. Rousseau Dupont

Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers Municipaux se réuniront à la Mairie à 8 heures 1/2 du matin, le dimanche 28 octobre courant, pour la session extraordinaire

Objet de la séance :

1^o Société Française d'électricité. - Distribution de l'énergie électrique sur le parcours de Nantes à St-Brevin. - Concession d'Etat. -

2^o Rue Piquet à Northouze, - Cession. - Nouvelles propositions de M. Fleurot

3^o Charbon. - Ravitaillement de la population

Reze, le 21 octobre 1917
Le Maire

— Session extraordinaire —

Séance du 28 Octobre 1917

L'an mil neuf cent dix-sept, le vingt-huit du mois d'octobre, à 8 heures 1/2 du matin, le conseil municipal de la commune de Reze, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence

de M^r Vigier Maire pour la session extraordinaire.

Présents: M. M. Vigier, Fourquet, Paby, Aubin, Velasque, Artaud, Ollivier, Gendron, Dupont, Piquet & Curbel.

Absents: M. M. Lauveste, Garçon, Saupin, Rousseau, Lefevre & Gilberteau excusés.

Conformément à l'art. 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire puis d'un Secrétaire du Conseil, M^r Piquet ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

S^{te} Bantaie d'électricité
Distribution de l'énergie électrique sur le parcours de Bantaie à St Brevin
Concession d'Etat
Avis du Conseil

Le Conseil municipal de Repe, appelé à délibérer sur l'utilité & la convenance de la distribution de l'énergie électrique aux services publics pour l'éclairage public ou privé & pour la force motrice sur le parcours de la ligne de Nantes - Paimboeuf, St Brevin ainsi que sur l'opportunité de la déclaration d'utilité publique, de cette entreprise, donne un avis favorable à la demande formée par la Société d'Antaie d'Electricité, mais à la condition formelle que le poste de transformation prévu sur la place St Paul, ayant pour but l'éclairage de ce centre, demandé par le conseil municipal, dans sa réunion du 11 mars 1907, décision transmise à la S^{te} d'Electricité par lettre du 2^e avril, & accepté par la dite Société suivant lettre du 17^e 7^e 1907, soit installé, lors de l'établissement de la ligne projetée sur St Brevin.

D'autre part, le Conseil municipal émet l'avis que par suite de l'établissement de cette ligne, l'éclairage du village de la Carrei & environs soit assuré par la construction d'un poste de transformation au moment de l'installation de la ligne dont il est question.

Rue Diquet
Suppression - Aliénation

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'une lettre de M^r Fleuriot, faisant connaître que le prix de 12^e le m² de terrain communal dont il avait demandé l'acquisition par lettre du 10^e 7^e dernier,

Du 19^e 7^e 1907

est trop élevé, & qu'il en offre seulement 8 francs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et se basant, sur la vente des propriétés avoisant la rue Piquet fixe à 10 francs le prix du m³, soit pour une superficie de 948 m² = 9480 francs

Charbon
nouvellement
de la
Commune.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil des dispositions prises pour le ravitaillement en charbon de la commune de Rezé. - Des ^{pour recevoir} centres de charbon ont été créés dans les localités importantes.

Au centre de Rezé, sont rattachées les communes de St Sébastien & de St Martin.

L'office départemental des charbons fait connaître aux importateurs les quantités qu'ils ont à fournir à chaque centre de Stockage. - Le centre de Pont Nouveau doit recevoir chaque mois 335 tonnes pour les besoins des 3 communes, 259 tant restituées à la commune de Rezé, cette quantité correspond aux besoins de la commune, toutefois avec une consommation un peu plus réduite qu'en temps normal.

Pour la réception de ce combustible qui devait être livré avec le minimum de frais, il était indispensable de disposer d'un chantier assez vaste, clos & à proximité d'un bras d'eau ou d'un voie ferrée.

Le chantier de M^r Champenois à la Côte des Nottes remplissant toutes les conditions voulues, l'administration municipale s'est mise en rapport avec cette maison. Dans le but de faciliter le ravitaillement de la population, M. Champenois a donné inamoviblement son adhésion à la demande qui lui était faite, & a accepté la grance de ce dépôt moyennant une rétribution de 7.50 par tonne & par mois.

Dans ces prix sont compris les frais suivants:

Transport du combustible par wagons, déchargement & reprise dans le chantier; mise en sacs;

Indemnité pour occupation de chantier;

La perte ^{par suite des déchets} résultant des nombreuses manutentions.

L'avance des fonds, pour le règlement des factures des importateurs, le charbon devant être réglé contre remboursement ou au comptant.

Cependant en ce qui concerne la perte sur le poids par suite des multiples pesées pour livrer au détail, M^s Champenois a considéré que le prix de 2 francs par tonne attribué de ce chef, & qui est compris dans le prix de 9^t serait probablement insuffisant attendu que le combustible aggloméré est livré au fur & à mesure de sa fabrication, et qu'au bout de quelques jours, et perd environ 6^o/₁₀ de son poids.

Ces prix & conditions ont été arrêtés contrairement et d'accord avec les administrations municipales des Communes de Repe, St Sébastien & Pont St Martin, & M. Champenois.

Ainsi qu'il est facile de le constater ces dispositions ont permis de recevoir le combustible aux meilleures conditions.

La livraison est faite aux habitants par les petits détaillants d'une façon régulière.

F. Lippard *Ch. Petry* *Ch. Gaudin* *A. Velasquez*
J. Aubin

Convoocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers municipaux se réuniront à la Mairie à 8 heures 1/2 du matin le dimanche 23 Décembre courant pour la session ordinaire de Novembre

Ordre du jour :

- 1^o Assistance aux Vieilles.
- 2^o „ aux familles nombreuses ;
- 3^o „ aux femmes en couches
- 4^o Assistance médicale gratuite. Liste des indigents
- 5^o Répartiteurs pour 1918. - Liste de présentation
- 6^o Classificateurs pour 1918. - „
- 7^o Prestations ; demande en remise.